

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° 2021-212 du 7 décembre 2021

### Décision modificative n°3-2021 – Autorisations de programme

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales, VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

# Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

✓ Approuve la création des autorisations de programme n°200-2021-2 « Entretien du patrimoine immobilier 2022 – 2026 » pour un montant de 4.500.000 € affectée au chapitre programme 2022001 et n°400-2021-1 « Programme Véhicules 2022 » pour un montant de 1.964.000 € affectée au chapitre 23 et dont la ventilation des crédits de paiement est la suivante :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	CP 2022	Reste à financer
Entretien du patrimoine immobilier 2022 - 2026	200- 2021-2	4.500.000	900.000	3.600.000
Programme Véhicules 2022	400- 2021-1	1.964.000	882.000	1.082.000

✓ Approuve les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées cidessous :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/20	Prévisions de réalisations 2021	CP 2022	Reste à financer
CIS Paimboeuf	100- 2009-17	988.000	478.075	469.600	13.800	26.525
Ecole Départementale	100- 2009-18	19.000.000	2.195.914	50.000	200.000	16.554.086
CIS Rezé – Aménagement Extension	100- 2018-1	4.300.000	110.242	62.000	383.600	3.744.158
COMCIS Vay – Le Gâvre	100- 2018-2	935.000	381.841	506.800	8.000	38.359

Total		56.702.000	7.133.091	7.755.000	13.159.600	28.654.309
Programme Véhicules 2021	400- 200-1	2.656.000	0	796.000	1.780.800	79.200
Programme Véhicules 2020	400- 2019-2	6.050.000	1.095.743	4.568.400	382.200	3.657
Transformation VTU en VSPR*	400- 2019-1	555.000	60.298	167.200	165.000	162.502
Véhicules – reconditionnement tuyaux en écheveaux	400- 2015-2	576.000	391.348	50.300	70.000	64.352
Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès	200- 2021-1	2.500.000	0	136.000	820.000	1.544.000
Groupement Nord	100- 2020-1	3.816.000	598.138	18.000	255.000	2.944.862
CIS – CIR Pornic	100- 2013-2	11.651.000	1.821.359	906.700	8.841.200	81.741
CIS – CIR Derval	100- 2019-1	3.675.000	133	24.000	240.000	3.410.867
Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/20	Prévisions de réalisations 2021	CP 2022	Reste à financer

Pour extrait certifié conforme, LE PRESIDENT, Michel MENARD

### Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 7 décembre 2021 en séance ordinaire au Conseil départemental de Loire-Atlantique, quai Ceineray à Nantes, sous la présidence de monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

•	Date de convocation Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	24 novembre 2021 26
•	Nombre de présents avec voix délibérative Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	23 0 3

- Mme PADOVANI Fabienne à Mr MENARD Michel
- M. ROUSSEL Fabrice à M. BOLO Pascal
- Mme THOMINIAUX Leïla à Mme GRELAUD Carole

#### Ont pris part au vote :

- M. ALEMANY Jérôme, Conseiller départemental de Nantes 4
- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1
- M. BOLO Pascal, 3ème Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BRARD Jean-Michel, Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »
- M. CADRO Didier, Conseiller départemental de Guérande
- M. CHOUBRAC Bertrand, Conseiller départemental de St-Nazaire 1
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1
- M. DEVILLE Thierry, Conseiller départemental de St-Brévin-les-Pins
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul-St-Même
- Mme GAUTIER Marie-Chantal, Vice-présidente de la Communauté de Communes Nozay
- M. GRACIA Fabien, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1
- M. GAUTHIER Christian, Vice-Président de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique ; suppléant de Mme HALGAND Marie-Anne
- M. LEBEAU Bernard, Conseiller départemental de Pont-Château
- M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère départementale de St-Nazaire 2
- M. MENARD Michel, Président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Nantes 7
- Mme PADOVANI Fabienne, Membre supplémentaire, Conseillère départementale de Nantes 1 (par délégation de vote)
- Mme PAHUN Louise, Conseillère départementale de Nantes 4
- M. PLOTEAU Jean-Yves, 1er Vice-président du Conseil d'administration, Vice-président de la COMPA
- M. ROUSSEL Fabrice, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (par délégation de vote)
- Mme SORIN Nelly, Conseillère départementale de Clisson
- Mme THOMINIAUX Leïla, Conseillère départementale d'Ancenis-St-Géréon (par délégation de vote)
- M. TURQUOIS Laurent, Conseiller départemental de St-Sébastien-sur-Loire

Γ	VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES					
	POUR	CONTRE	ABSTENTION			
	26	0	0			

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.